PONT D'AIN

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

(DICRIM)

Le mot du Maire

Le risque fait partie de notre quotidien. Notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque. Ce guide simple, est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures à prendre pour s'en protéger.

Les numéros utiles

Les Services à contacter

♦ Sapeurs Pompiers
♦ Appel d'urgence
♦ SAMU
Police ou Gendarmerie
18
112
15
15
17

 ♦ Mairie
 04.74.39.06.99

 ♦ Préfecture
 04.74.32.30.00

Météo France 32.50 ou 0.892.680.201

Bison futé 0.826.022.022

En cas de crues :

Minitel: 3615 INFOCRUES

Les sites internet :

Carte de vigilance et prévisions :

http://www.meteo.fr

Trafic et conditions de circulation :

http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr

Informations sur les crues :

http://www.rdbrmc.com/hydroreel2

La radio

La radio est une source importante d'informations. Il est donc nécessaire de disposer d'une radio à piles, utilisable en toute circonstance.

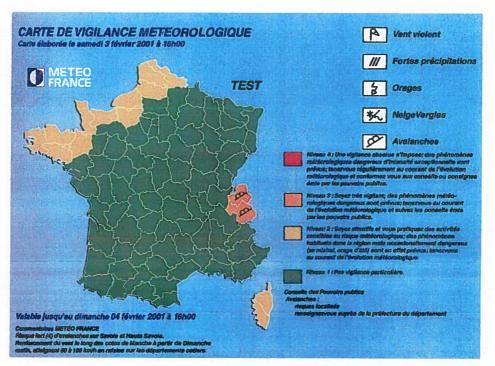
En cas d'urgence, écoutez :

France Inter 94.4
France Info 103.4
Autoroute Info 107.7

L'Alerte Météorologique: Quel danger fera-t-il demain?

Le territoire métropolitain est soumis à des événements météorologiques dangereux. En raison de leur intensité, de leur durée ou de leur étendue, ces phénomènes peuvent avoir des conséquences graves sur la sécurité des personnes et l'activité économique. L'anticipation et la réactivité en cas de survenue de ces phénomènes sont essentielles ...

Pour cela, Météo France diffuse tous les jours, **une carte de vigilance**, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures.



Quatre couleurs (rouge, orange, jaune, vert) précisent le niveau de vigilance. Si le département est orange, cela indique un phénomène dangereux; s'il est rouge, un phénomène dangereux et exceptionnel.

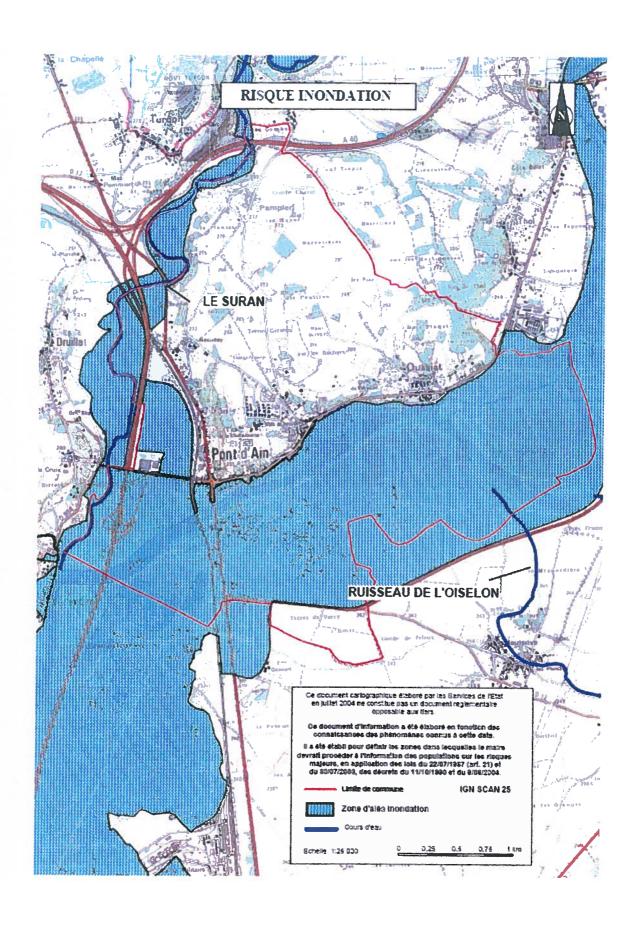
Des conseils de comportement accompagnent la carte

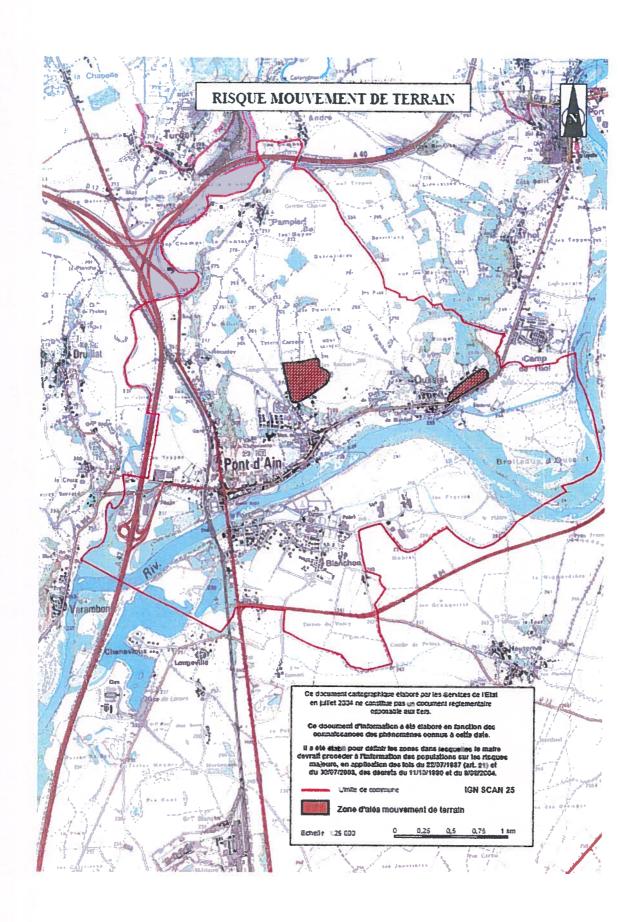


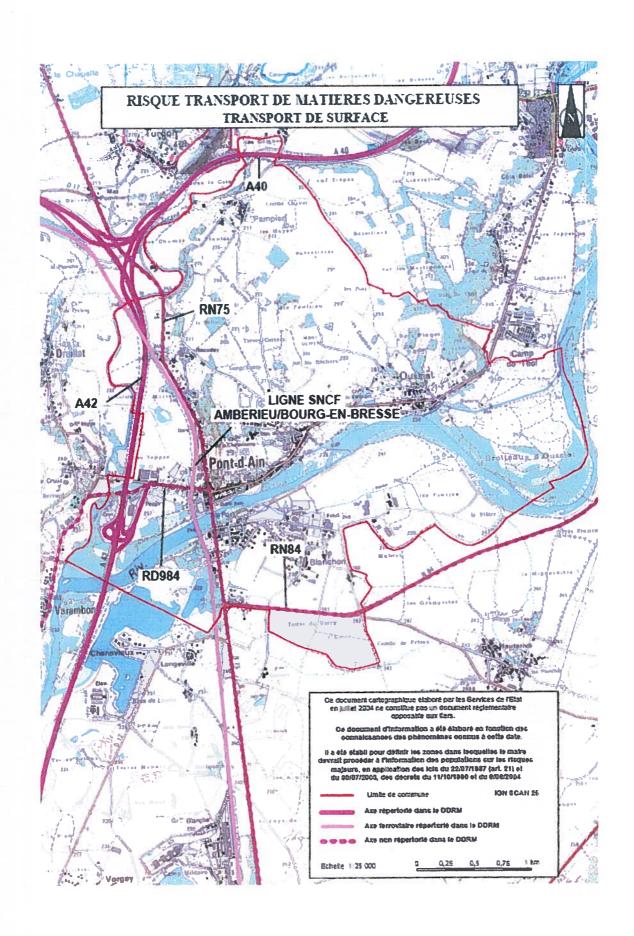
Suivez-les ...

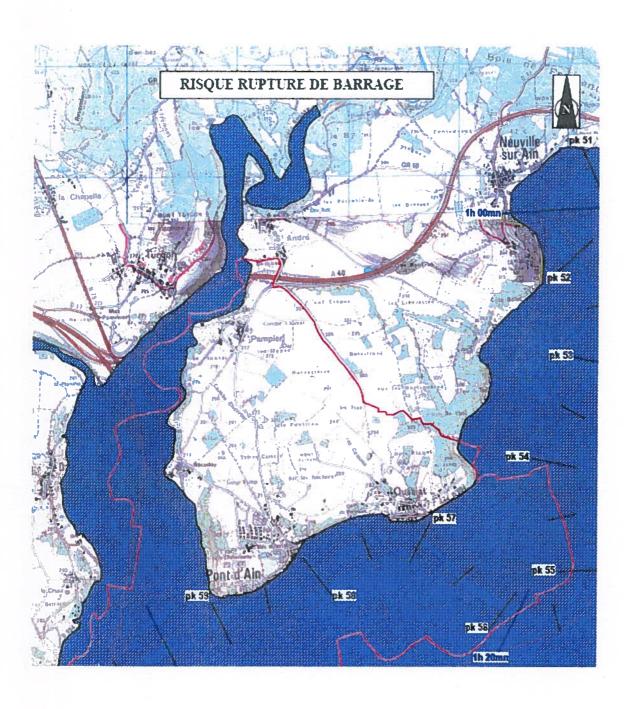
Vous serez prévenus par les médias (radios, télévision) Vous pouvez consulter le site www.meteo.fr

CARTE DE LOCALISATION DES RISQUES MAJEURS









LES INONDATIONS

Elles peuvent se traduire par :

- √ des inondations de plaine : débordements de cours d'eau, remontée de nappes phréatiques, stagnation des eaux pluviales,
- √ des crues torrentielles,
- √ un ruissellement en secteur urbain.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

- √ l'intensité et la durée des précipitations,
- √ la surface et la pente du bassin versant,
- √ la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- √ la présence d'obstacles à la circulation des eaux,

Elle peut être aggravée, à la sortie de l'hiver, par la fonte des neiges.

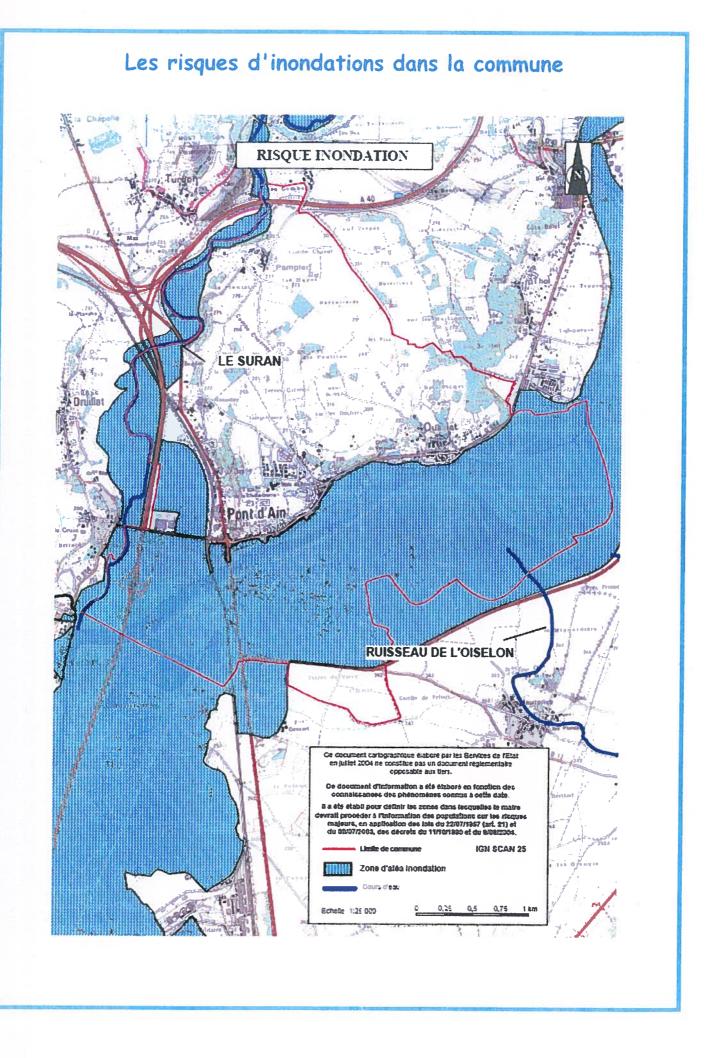
Les risques d'inondations dans la commune

Se reporter à la carte ci-jointe

Les mesures prises dans la commune

Se reporter aux consignes de sécurité ci-après

Où s'informer



- √ Informez-vous en Mairie sur le risque et sa localisation.
- √ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeur, les matières polluantes et toxiques, les produits flottants...

Avant

A l'annonce de la montée des eaux :

- √ Coupez vos compteurs électriques et de gaz.
- √ Surélevez les meubles du rez-de-chaussée.
- √ Fermez et bouchez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations...pour ralentir l'arrivée des eaux et limiter les dégâts.
- √ Montez à l'étage avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds et vos médicaments.
- √ Conduisez les animaux d'élevage sur les hauteurs.
- √ Si vous avez un téléphone portable, veillez à ce qu'il soit toujours en charge.

Pendant

- √ Ne téléphonez plus, libérez les lignes pour les secours.
- √ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège. Ils sont mis à l'abri par le personnel de l'établissement scolaire.
- √ Ne pas cherchez à rejoindre les membres de votre famille, ils sont eux aussi protégés.
- √ Ecoutez la radio pour vous informer et connaître les consignes à suivre.
- √ Dans le cas d'un orage violent, mettez à l'abri ce qui pourrait être emporté par le ruissellement.

A l'annonce de l'ordre d'évacuation :

- √ Ne paniquez pas et quittez votre domicile muni d'un sac contenant vos papiers d'identité, des vêtements chauds, vos médicaments et de l'argent.
- √ Empruntez les itinéraires d'évacuation qui seront indiqués.
- √ Si vous n'êtes pas en danger, aidez vos voisins et en priorité, les personnes âgées ou handicapées et les familles ayant de jeunes enfants.
- √ Si vous ne voulez pas évacuer, informez-en la Mairie.

Après

- √ Ne rétablissez l'électricité et le gaz qu'après contrôle des installations (installations sèches) et assurez-vous en Mairie que l'eau du robinet est potable.
- √ Aérez, désinfectez et chauffez dès que possible.
- √ Faîtes l'inventaire de vos dommages éventuels et préparez vos dossiers d'assurance, informez la Mairie des dégâts subis.

Ne traversez une zone inondée ni à pied, ni en voiture.



Ne téléphonez pas

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain?

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol : il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Comment se manifeste-t-il?

Il peut se traduire:

- $\sqrt{}$ En plaine par :
 - un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (mines, carrières),
 - des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux (à l'origine de fissurations du bâti),
 - un tassement des sols compressibles (vase, tourbe, argile...) par surexploitation.
- √ Sur les reliefs par :
 - des glissements de terrain par rupture d'un versant instable,
 - des écroulements et des chutes de blocs,
 - des coulées boueuses.

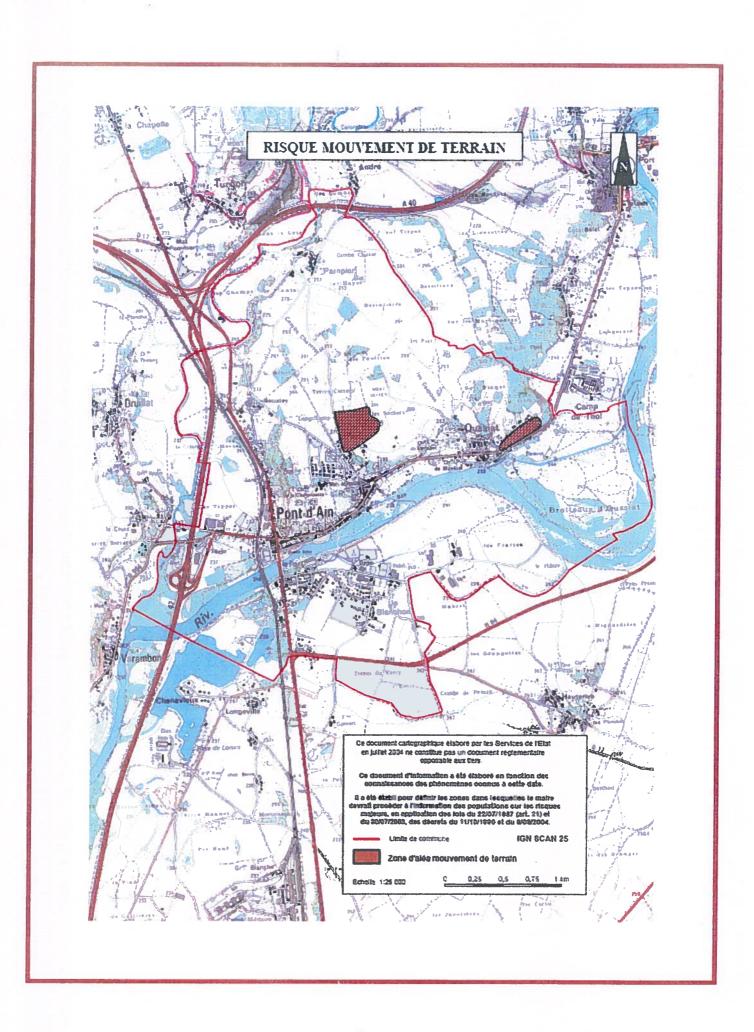
Les risques de mouvements de terrain dans la commune

Se reporter à la carte ci-jointe

Les mesures prises dans la commune

Se reporter aux consignes de sécurité ci-après

Où s'informer



Avant

√ Informez-vous en Mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant

- √ Fuyez le danger, vous devez réagir très vite pour sauver votre vie.
- √ Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches pour être hors de portée du danger.
- √ Ne revenez pas sur vos pas, vous iriez au devant du danger.
- √ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé pour éviter tout accident dû aux chutes de débris.
- √ Coupez l'électricité et le gaz.
- √ Ecoutez la radio pour vous informer et connaître les consignes à suivre.
- √ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège. Ils sont mis à l'abri par le personnel de l'établissement scolaire.

Après

- √ Donnez l'alerte.
- √ Mettez-vous à la disposition des services de secours.
- √ Faîtes l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.



LES CAVITES SOUTERRAINES

Les différents types de cavités souterraines

- √ les cavités naturelles : ce sont des vides souterrains qui proviennent :
 - soit de la dissolution de la matière dans les calcaires et dans les gypses, c'est le phénomène de **karstification** (ouverture d'avens, de gouffres, de grottes ...),
 - soit de l'érosion mécanique dans des sols hétérogènes à granularité étendue, c'est le phénomène de **suffosion**.
- √ les cavités d'origine strictement minière (chambres, galeries...), qui ont été creusées par l'homme pour l'exploitation de roches ou de minerais.

Quel est le risque associé à la présence d'une cavité?

Il peut se traduire par:

- √ un affaissement qui se traduit par la formation en surface d'une cuvette de quelques dizaines à quelques centaines de mètres de diamètre.
- √ un effondrement brutal de l'ensemble des terrains compris entre le fond de la cavité et la surface : les bords de la zone effondrée sont plus abrupts et des crevasses ouvertes peuvent apparaître.

Les affaissements sont en général prévisibles (signes annonciateurs) alors que les effondrements se produisent souvent en quelques secondes.

Par ailleurs, la présence d'une cavité peut constituer un danger pour les personnes si elle est mal connue.

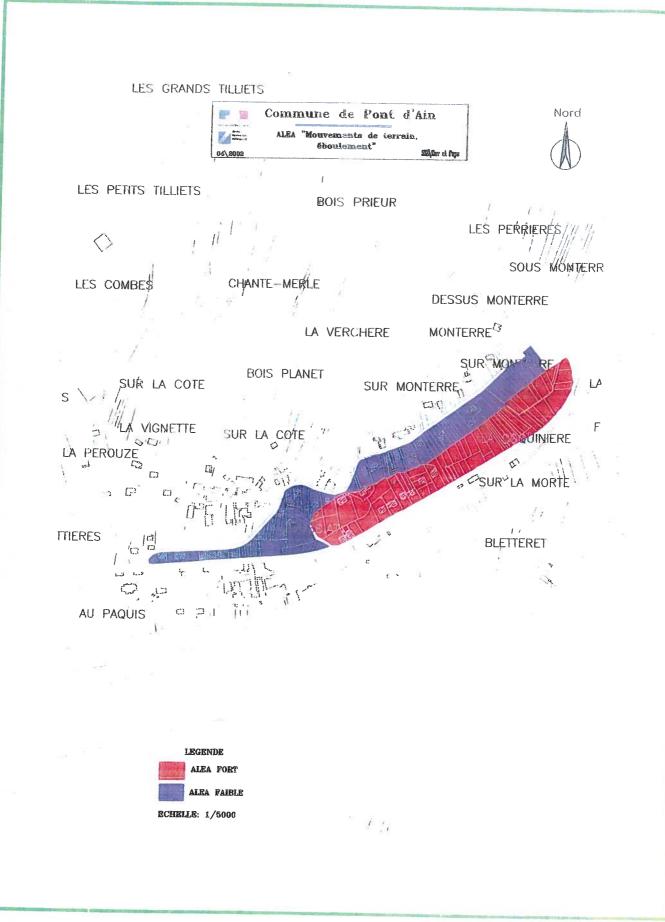
Les risques liés aux cavités dans la commune

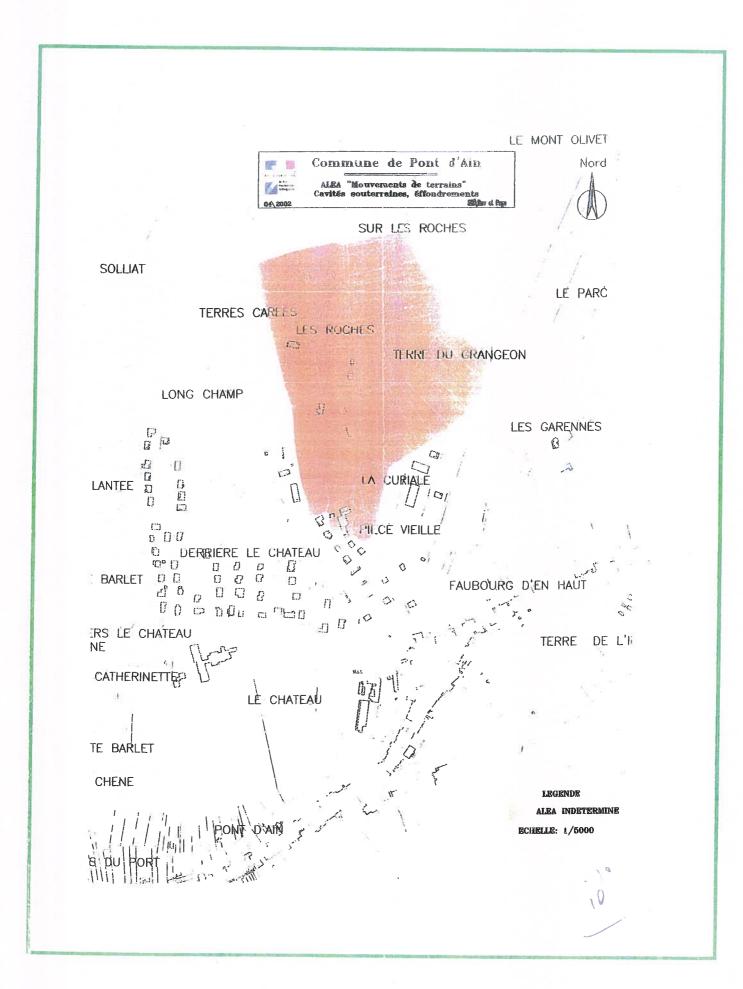
Se reporter aux cartes ci-jointes

Les mesures prises dans la commune

Se reporter aux consignes de sécurité ci-après

Où s'informer





Avant

 $\sqrt{}$ Informez-vous en Mairie des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Pendant

- $\sqrt{}$ Fuyez le danger, vous devez réagir très vite pour sauver votre vie.
- $\sqrt{\ }$ Ne revenez pas sur vos pas, vous iriez au devant du danger.
- √ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé pour éviter tout accident dû aux chutes de débris.

Après

- √ Donnez l'alerte.
- $\sqrt{}$ Mettez-vous à la disposition des services de secours.
- $\sqrt{}$ Faîtes l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.



LES RISQUES DE TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

Qu'est-ce que le risque transport de matières dangereuses ?

Le risque de transport de matières dangereuses appelé aussi TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport soit par unité mobile (voie routière, ferroviaire ou fluviale), soit par lien fixe (gazoduc, oléoduc, ...). Il peut entraı̂ner des conséquences graves voire irrémédiables pour la population, les biens et l'environnement.

Quels sont les risques pour la population ?

Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers sont :

- l'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc,
- -l'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie,
- la **dispersion** dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits dangereux avec des risques d'intoxication par inhalation, par ingestion ou par contact et des risques pour l'environnement (animaux et végétaux) du fait de la pollution du sol ou de l'eau.

Ces manifestations peuvent être associées.

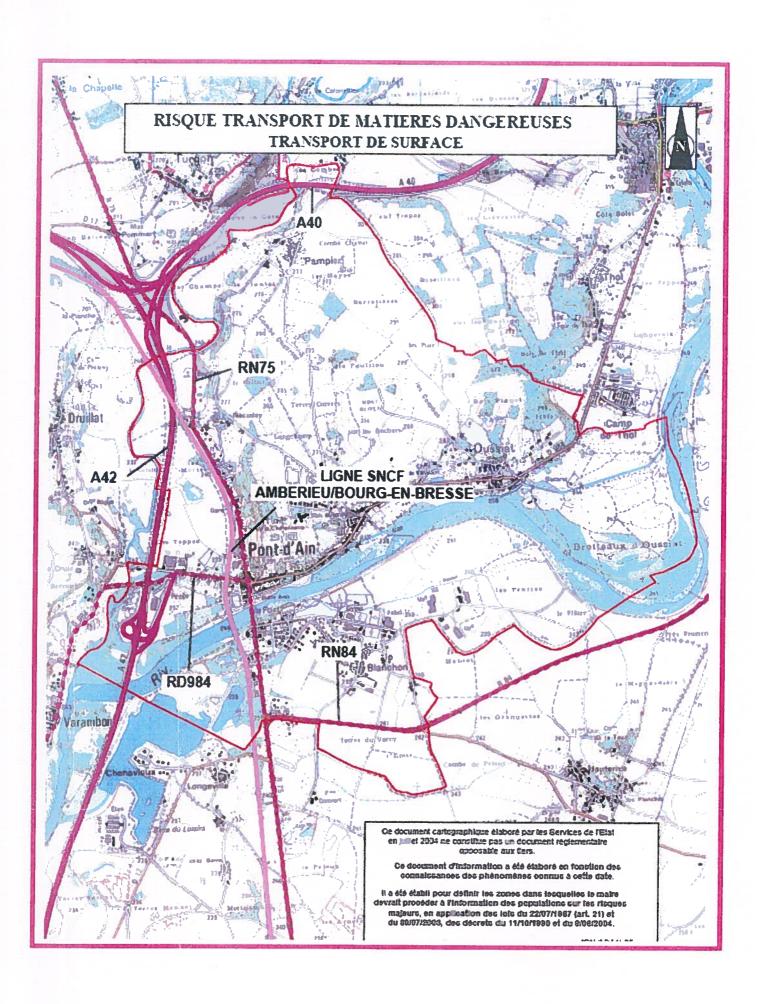
Les risques dans la commune

Se reporter à la carte ci-jointe

Les mesures prises dans la commune

Se reporter aux consignes de sécurité ci-après

Où s'informer



Avant

√ Informez-vous en Mairie sur les risques et les consignes de mise à l'abri.

Pendant

Si vous êtes témoin de l'accident :

- √ Arrêtez toute activité et prévenez les Services de Secours en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes et les numéros du produit visibles sur le panneau orange.
- √ Si des victimes sont à dénombrer, surtout ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie ou de menace d'explosion.
- √ Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou si un nuage toxique vient vers vous, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 mètres (si possible dans une direction différente des fumées dégagées) et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

Si vous entendez la sirène :

- √ Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et bouchez les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- √ Eloignez-vous des portes et fenêtres.
- √ Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle.
- √ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.
- √ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou au collège, l'équipe enseignante s'occupe d'eux.
- √ Ecoutez la radio et suivez les instructions données par les autorités.
- √ En cas d'irritation des yeux et de la peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous.
- √ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Si l'ordre d'évacuation est lancé:

- √ Munissez-vous d'une radio, de vêtements chauds, de vos médicaments indispensables, de vos papiers personnels et d'un peu d'argent.
- √ Suivez strictement les consignes données par radio et les véhicules munis de hautparleur.
- √ Coupez le gaz et l'électricité.
- √ Fermez à clé les portes extérieures.
- √ Dirigez-vous avec calme vers le point de rassemblement fixé.

Après

- √ Respectez les consignes qui vous seraient données par les Services de Secours.
- √ Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte, aérez le local dans lequel vous étiez réfugié.



LES RISQUES DE RUPTURE DE BARRAGE

Qu'est-ce qu'une rupture de barrage?

A la suite d'une rupture de barrage, on observe en aval du barrage, une inondation catastrophique, comparable à un raz de marée, précédée par le déferlement d'une onde de submersion plus ou moins importante selon le type de barrage et la nature de la rupture.

Comment se manifeste-t-elle?

Les barrages étant de mieux en mieux conçus, construits et surveillés, les ruptures sont des accidents rares de nos jours. Les deux ruptures de barrage en France ont été Bouzet (100 morts) en 1895 et Malpasset (421 morts) en 1959. De plus, le risque de rupture **brusque et imprévue** est aujourd'hui **extrêmement faible**; la situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.

En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait **une onde de submersion très destructrice** dont les caractéristiques (hauteur, vitesse, horaire de passage...) sont étudiées en tout point de la vallée.

Dans cette zone, et plus particulièrement dans la zone du "quart d'heure" (zone dans laquelle l'onde surviendrait en moins d'un quart d'heure), des plans d'alerte ont été établis dès la conception du barrage. Des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) sont en cours d'élaboration et remplaceront ces plans d'alerte.

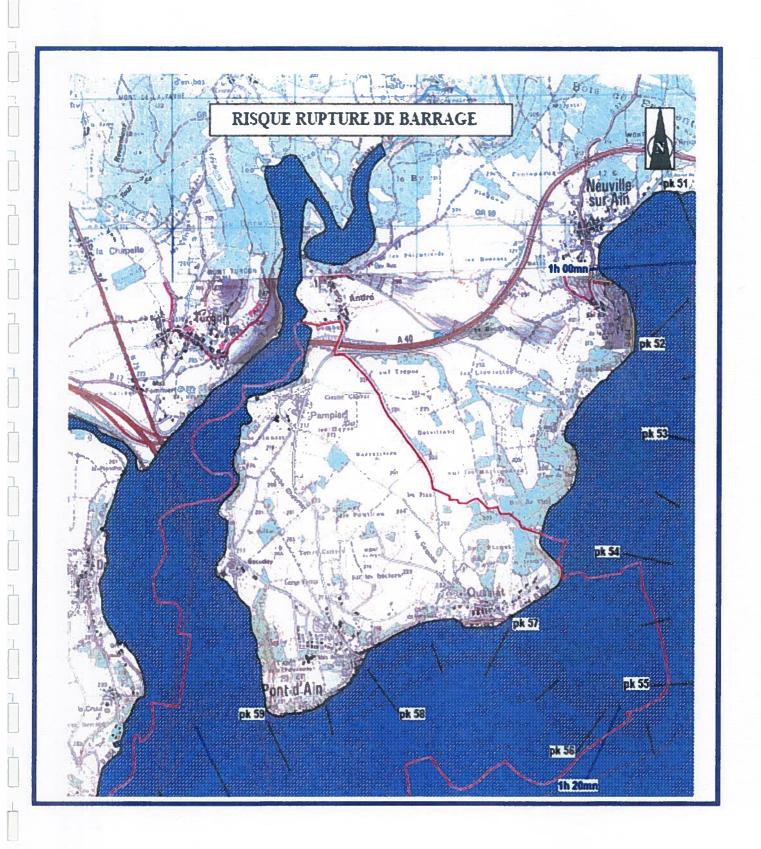
Les risques dans la commune

Se reporter à la carte ci-jointe

Les mesures prises dans la commune

Se reporter à la carte ci-jointe

Où s'informer



A Titre Préventif

√ Informez-vous sur les risques, le système spécifique d'alerte pour la zone du "quart d'heure", les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

Dans la zone du "quart d'heure

√ Apprenez à reconnaître le signal d'alerte (corne de brume) : émission discontinue composée de signaux sonores de 2 secondes, séparés par des intervalles de silences de 3 secondes ; durée minimale du signal : 2 minutes.

En dehors de la zone du "quart d'heure"

√ Différents modes d'alerte peuvent être mis en place, dont principalement le signal d'alerte général.

Dés le Signal d'Alerte

- √ Gagnez immédiatement les points les plus élevés et les plus rapidement accessibles.
- √ Ne prenez pas l'ascenseur.
- $\sqrt{}$ Ne revenez pas sur vos pas.
- √ Ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille. Ils sont eux aussi protégés.
- √ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement.
- √ Informez-vous de la montée des eaux, écoutez la radio et suivez les consignes données.

A la Fin de l'Alerte

√ Attendez les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte (émission sonore continue d'une durée minimale de 30 secondes) pour quitter votre abri.

Important

Tout au long de l'année, et en temps normal, un cours d'eau présente toujours des risques potentiels, du fait des crues parfois violentes et imprévisibles, et, pour les cours d'eau situés en aval d'un barrage hydroélectrique, du fait des lâchers d'eau liés à la production électrique. Ces lâchers peuvent intervenir à tout moment, même par beau temps.

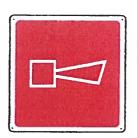
- √ Ne vous aventurez dans le lit d'un cours d'eau, même par beau temps.
- √ Respectez les panneaux de danger qui bordent les cours d'eau.
- √ Veillez en permanence sur votre sécurité et sur celle des personnes qui vous accompagnent.
- √ Téléphonez au 18 si vous constatez une situation qui met en danger la sécurité des personnes.



DOCUMENT A CONSERVER !!!

Gardez ce document de manière à pouvoir le retrouver rapidement en cas de besoin.

L'alerte



Elle est donnée par les services de secours ou la Mairie. En cas de danger imminent, l'alerte est donnée par une sirène au son modulé, c'est à dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois 1 minute espacées de 5 secondes. NB: l'alerte donnée sera différente en cas de rupture de barrage.



Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri dans un local fermé, écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.

La fin de l'alerte

La fin de l'alerte est donnée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes.

30 secondes

Pour les assurances

N'oubliez pas, avant toute chose, de vous constituer un dossier pour vos assurances.

Vérifiez les termes, montants et franchises de vos contrats d'assurance (Art.L1251 à L1256 du Code des Assurances).

Mettez de coté toutes les factures importantes (meubles, appareils électroménagers, sono et hifi, appareils photos, bijoux...).

Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures.

Afin d'éviter tout litige, faites des photos de vos objets les plus précieux (une photo en gros plan et une photo en situation). Cela pourra servir à prouver votre bonne foi en cas de disparition ou à prouver leur état avant le sinistre.